

# LYCEE JOFFRE

## PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS PRIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28.11.2017 ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

**Acte n°23** : Le conseil adopte le budget initial de l'exercice 2018 : 2 792 263 € ouverts en dépenses

**Acte n°24** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'aéro-club de l'Hérault pour l'organisation du brevet d'initiation à l'aéronautique (BIA) 2018.

**Acte n°25** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de partenariat avec le lycée agricole Honoré de Balzac pour l'organisation d'un chantier pédagogique pour l'aménagement du jardin du CDI.

**Acte n°26** : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'association Montpellier Danse et le Conseil Régional Occitanie pour l'organisation des Mercredis Chorégraphiques.

**Acte n°27** : Le conseil, après examen du classement des offres par la commission d'examen des candidatures et des offres du 27 novembre, décide d'attribuer la concession de service public pour l'exploitation de la cafétéria du lycée Joffre à la société Nature Collective à compter de la rentrée de janvier 2018, pour 4 années, avec la possibilité de prolonger d'une année supplémentaire.

**Acte n°28** : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget prévisionnel d'un voyage scolaire à Rome (Italie) du 6 au 13 avril 2018, dans le cadre d'un échange scolaire avec le lycée britannique de Rome. La participation des familles est fixée à 350 € par élève.

**Acte n°29** : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget prévisionnel d'un voyage scolaire à Paris du 7 au 11 février 2018 pour des élèves du CESDA. La participation des familles est fixée à 100 € par élève.

**Acte n°30** : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget prévisionnel d'un voyage scolaire à Seattle (Etats-Unis) du 26 octobre au 9 novembre 2018, dans le cadre d'un échange scolaire. La participation des familles est fixée à 1 200 € par élève.

**Acte n°31** : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget prévisionnel d'un voyage scolaire à Péronne du 15 au 16 mai 2018, dans le cadre d'un projet pédagogique sur le centenaire de la Grande Guerre. La participation des familles est fixée à 343,40 € par élève.

**Acte n°32** : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget prévisionnel d'un voyage scolaire à Gengenbach (Allemagne) du 5 au 13 mai 2018, dans le cadre d'un échange scolaire. La participation des familles est fixée à 220 € par élève.

**Acte n°33** : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget prévisionnel d'un voyage scolaire à Galway (Irlande) du 19 au 26 avril 2018. La participation des familles est fixée à 553 € par élève.

**Acte n°34** : Le conseil délègue ses attributions à la commission permanente pour l'examen des conventions pour l'organisation des concours aux Grandes Ecoles 2018.

**Acte n°35** : Le conseil donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget 2018 d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part.

**Les originaux de ces actes peuvent être consultés à l'intendance du lycée Joffre.**

**Publication du 5 décembre 2017 au 4 février 2018.**

**Le Proviseur**  
  
**Catherine GWIZDZIEL**